

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LACANAU**

Séance du 13 Décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 13 du mois de décembre à 10heures

**Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de
Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, au Pôle de l'Aiguillonne, sous-la
Vice-présidence de Mme Pascale MARZAT, Vice-Présidente.**

Nombre d'Administrateurs en exercice : 10

Présents : 6

Mme Pascale MARZAT, M. RIFFAUD Guy, Mme Benedicte LABBE,
Mme Amandine VIGNERON, Mme BERNADAS Rose, Mme DUBREUIL
Arlette.

Absent et
représenté : 1

M. PEYRONDET Laurent qui a donné procuration à Mme MARZAT

Absents: 3

Mme LESCOUBE Lydia, Mme ESCOLA Anne, M. IRAOLA

Date d'envoi de la convocation le 09 Décembre deux mille dix neuf

M. RIFFAUD Guy est élu secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

N° DL13122019-04 EHPAD :Affectation du Résultat 2017 sections Hébergement - Dépendance - Soins

Vu l'article R314-52 du Code de l'Action Sociale et des Familles

CONSIDERANT la proposition budgétaire 2019 de l'EHPAD « Le Bois de Semignan » en date du 13 février 2019 adressée à l'EHPAD « Le Bois de Semignan » par le Département de la Gironde

Le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de Lacanau après en avoir délibéré,

ADOpte l'affectation définitive du résultat 2017 des sections tarifaires **hébergement - dépendance - soins** sur le budget 2019 de la section d'exploitation de l'EHPAD « Le bois de Semignan », selon le tableau ci-après :

Hébergement

Résultat 2017 à affecter / section tarifaire	- 39 500.44 €
Report à nouveau déficitaire :	-85.30€
Résultat excédentaire :	0
Affectations :	
Augmentation des charges d'exploitation	39 585.30€
Réduction des charges d'exploitation :	0
Financement des mesures d'exploitation :	
Réserve de compensation charges d'amortissement :	
Réserve de compensation des déficits d'exploitation (10686) :	
Réserve de trésorerie :	
Intégration par ajout aux charges :	
A l'investissement (10682) :	

Le solde de la section d'investissement s'élève à 123 801.62€

	Dépendance	Soins
Résultat 2017 à affecter / section tarifaire	5 272.33 €	- 38 790.95€
Report à nouveau déficitaire :	- 29 341.11€	
Résultat excédentaire :		
Affectations :		

Augmentation des charges d'exploitation	24 068.78	38 790.95€
Réduction des charges d'exploitation :		
Financement des mesures d'exploitation :		
Réserve de compensation charges d'amortissement :		
Réserve de compensation des déficits d'exploitation (10686) :		
Réserve de trésorerie :		
Intégration par ajout aux charges :		
A l'investissement (10682) :		

Le solde de la section d'investissement s'élève à 9 125.55€

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



La Vice-Présidente,

Pascale MARZAT

Le Président du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

24 DEC. 2019

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc
le: **24 DEC. 2019**

